12 décembre 2017

CONFERENCE INTERNATIONALE

**Développement en Afrique et Infrastructures**

13 décembre 2017 à l’UNESCO

**Table Ronde**

**« Eau et Climat »**

Introduction par Jean-Louis OLIVER

*Secrétaire Général de l’Académie de l’Eau*

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues et amis,

C’est un honneur et un plaisir d’ouvrir cette table-ronde consacrée aux relations complexes et sensibles, d’une grande actualité, entre l’eau et le climat en Afrique, avec l’amical concours de mes éminents collègues et amis Marc-Antoine MARTIN et Jean-Luc REDAUD ; car je dois excuser Mamadou DIA, Directeur Général de la Sénégalaise des Eaux et Président de l’Association des Distributeurs d’eau privés (AQUAFED) qui est retenu par ses obligations professionnelles.

Il est tout à fait pertinent de traiter de l’eau et du climat dans le cadre de cette conférence sur le développement en Afrique et les infrastructures, pour au moins deux raisons de fond :

* les multiples usages de l’eau (AEP, assainissement, énergie, irrigation, navigation, etc…) nécessitent tous des infrastructures lourdes, coûteuses et durables.
* les conditions climatiques ont des impacts importants d’abord sur l’exécution des chantiers de travaux publics ou de bâtiment, ensuite sur l’exploitation, l’entretien et la maintenance des ouvrages, donc sur leur longévité et leur résilience, d’autant plus que ces conditions climatiques évoluent notablement, comme nous allons le voir clairement durant cette table ronde !

Pour traiter de l’eau et du climat en Afrique, il est bon de commencer par rappeler brièvement les principales caractéristiques de la géographie physique de ce grand continent de 30 millions de km2,, le quart des terres émergées de la planète.

En grande partie composée par un socle cristallin, l’Afrique se présente comme un vaste plateau, relevé au Nord par l’Atlas et au Sud par la chaine du Cap. Trois grandes dépressions y apparaissent : le Sahara, la cuvette du Congo et le désert du Kalahari. Les reliefs volcaniques en ont brisé le socle cristallin à l’ère quaternaire, avec notamment le Kilimandjaro, le plus célèbre et le plus élevé, à près de 6000m, coiffé de neiges éternelles en voie de disparition !

Les rares plaines sont situées sur les littoraux sableux ou marécageux, dont les plus importantes se trouvent au Sénégal et au Nigéria.

De grands fleuves : le Nil, le Congo, le Niger, le Sénégal, l’Orange, ainsi que de nombreux lacs : Tchad, Victoria, Albert,… dotent le continent africain d’un réseau hydrographique très important.

Le climat et la végétation varient de la Méditerranée vers l’Equateur : d’espaces désertiques, comme le Sahara, à la forêt dense, on traverse des steppes, puis des savanes dans les zones sahéliennes et tropicales.

La répartition des ressources en eau, superficielles et souterraines, est très contrastée au travers cet immense continent.

Les sols y sont souvent pauvres ; de telle sorte que l’érosion entraine leur latérisation, avec apparition d’une cuirasse inculte. Les sols riches sont localisés dans les alluvions récentes, dans les estuaires ou les deltas, dans les vallées, et dans les terrains volcaniques.

Malgré sa diversité dans tous les domaines, l’Afrique a pleinement conscience de ses spécificités, de son unicité et même de son unité.

C’est pourquoi dès la fin de la colonisation et l’accession aux indépendances, elle a créé, à Addis Abeba, l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA) devenue aujourd’hui l’Union Africaine (UA), qui s’inspire beaucoup de l’Union Européenne, sa voisine.

C’est ainsi également que, depuis quelques années, l’Afrique est le seul continent à s’être doté d’un Conseil des Ministres de l’Eau (AMCOW), au sein de l’Union Africaine avec une déclinaison dans chacune de ses 5 grandes régions :

* Afrique du Nord
* Afrique de l’Ouest
* Afrique Centrale
* Afrique de l’Est
* Afrique Australe

En raison de son histoire, l’Afrique est le continent qui possède le plus de bassins hydrographiques et de systèmes aquifères transfrontaliers, lesquels peuvent entrainer des tensions ou des crises entre les pays concernés, comme c’est notamment le cas pour le Nil. C’est aussi le continent qui a mis en place le plus grand nombre d’organisations internationales de gestion des eaux partagées, notamment en Afrique francophone, pour le fleuve Sénégal, le fleuve Niger, le fleuve Congo, le fleuve Volta, le Lac Tchad, …

Malheureusement, l’Afrique se trouve désormais particulièrement affectée par le changement climatique dont les effets sont préoccupants : multiplication de la fréquence, de la variabilité et le la gravité des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes (inondations, sécheresses,…), réchauffement de l’air et des eaux, élévation du niveau des mers entrainant une érosion accélérée des côtes, etc.

Le grand cycle de l’eau, au cœur du système climatique de la planète, s’en trouve profondément perturbé ; ce qui rend encore plus complexe et stratégique une gestion rationnelle, équilibrée et durable, de cette ressource vitale, pour chacun et pour tous. Cette précieuse ressource naturelle doit faire l’objet d’une gestion quantitative et qualitative efficace, exigeante dans ses objectifs, pragmatique dans ses moyens : il faut non seulement que soit performante la gestion spécifique de chacun des usages industriel, agricole ou urbain, mais aussi qu’entre ces divers usages s’instaure un équilibre harmonieux et évolutif, prenant en compte l’environnement, les écosystèmes, la biodiversité, en particulier les zones humides.

Or la gestion de l’eau implique un très grand nombre d’acteurs publics et privés, en charge d’intérêts territoriaux ou sectoriels différents, souvent contradictoires, toujours interdépendants, qu’il convient de concilier. Cette solidarité appelle de la part de tous une coopération multiforme, technique, économique, financière et, bien entendu, institutionnelle.

En Afrique, comme partout ailleurs, il appartient aux pouvoirs publics de mettre en œuvre des moyens d’action complémentaires adaptés à la nature diversifiée, complexe et délicate, des problèmes rencontrés :

* des moyens scientifiques, techniques et technologiques, notamment pour ce qui concerne la métrologie et les indispensables réseaux de mesure à toutes les échelles,
* des moyens juridiques et institutionnels qui doivent être soigneusement adaptés aux problèmes à résoudre et aux conditions géographiques, économiques, sociales et culturelles. Il convient en particulier de donner un régime juridique à l’eau qui en permette un contrôle suffisant par la puissance publique, en dissociant le droit de l’eau du droit du sol,
* des moyens économiques et financiers : il importe de payer l’eau à son juste prix qui doit couvrir : d’abord, les dépenses d’investissement pour la construction et le renouvellement des installations, puis, les frais d’exploitation, de maintenance et d’entretien desdites installations, enfin, les coûts externes, faisant payer, au moins en partie, les externalités, coûts des impacts des différents usages de l’eau.

Aucune de ces trois catégories de moyens n’est à elle seule suffisante. Toutefois leur conjugaison harmonieusement équilibrée permet d’atteindre des résultats efficaces, acceptables et durables.